

N° 27 - Décembre 2017

En attendant NOËL

Samedi 16 - 18h00 - Eglise

CONCERT DE NOËL

Concert des Chorales : Chant'aux vents et Sine Nomine avec leurs répertoires variés et leurs répertoires de Noël...

Entrée libre

Dimanche 17 - 16h00 - Salle Polyvalente

TU PEUX TOUJOURS RÉVER

Spectacle de Noël

Voyage en chansons pour partager émotions et péripéties en promenant entre imaginaire et réalité...

Tout public dès 4 ans.

Offert par la Mairie et le CCAS

Jeudi 21 - 19h00 - Le Boulodrome

LE BISTRO D'ULYSSE

Cie Moitié Raison-Moitié Folie.

Tout public dès 12 ans

Dans le cadre de la saison culturelle

Samedi 23 - 14h00 à 22h00 - Salle Polyvalente

MARCHÉ DE NOËL

Marché organisé par l'Association des commerçants E.Langogne.

Artisanat, produits du terroir...

Photo avec le Père Noël.



*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent de bonnes fêtes
et une bonne année*

2018

La rentrée scolaire

1078 élèves fréquentent les établissements scolaires de la Commune de Langogne lors de cette rentrée, ils étaient 1049 l'année dernière. Du changement au niveau des directions : M. LAGET a remplacé M. DAYET au Collège Marthe Dupeyron ; M. VERDUN a remplacé M. BONHOMME à l'Ensemble Scolaire St-Pierre St-Paul.

	Effectifs Rentrée 2017-2018		Effectifs Rentrée 2016-2017	
	Établissements publics	Établissements privés	Établissements publics	Établissements privés
PRIMAIRE	237 élèves	118 élèves	247 élèves	110 élèves
COLLÈGE	240 élèves	102 élèves	225 élèves	104 élèves
LYCÉE		286 élèves		271 élèves
POST-BAC		95 élèves		92 élèves

Les Finances

Les recettes de fonctionnement de la Commune dépendent à 83 % des impôts, taxes et dotations, dont la dotation globale de fonctionnement. Pour rappel, cette dotation est passée de 718 374 € en 2012 à 536 412 € en 2016, et 495 317 € en 2017. Une légère hausse de la dotation de solidarité rurale a permis de minorer un peu cette perte sèche, qui est néanmoins de 139 131 €. Perte qui n'est toutefois pas compensée par le poste « impôts et taxes », qui entre 2015 et 2016 n'a progressé que de 59 830 €.

Entre 2015 et 2016 la diminution de 2,06 % des recettes n'est qu'en partie atténuée par une gestion rigoureuse des dépenses (-1,76%).

Les frais de personnel représentent 43,04 % des charges, contre 47,69 % pour les communes de même

Le parking couvert devient gratuit, mais...

La réforme du stationnement payant qui s'appliquera au 1^{er} janvier prochain dans toute la France a été prévue pour les grandes agglomérations mais n'est pas adaptée aux petites communes. Dès lors, la municipalité a fait le choix de rendre le parking couvert gratuit mais, afin de conserver une bonne rotation des véhicules, de limiter le temps de stationnement par l'instauration d'une zone bleue. La durée de stationnement sera donc limitée à 2 heures, ce qui est suffisant pour un rendez-vous, se rendre dans les commerces du centre-ville ou pour aller faire le marché...

Par ailleurs, le système des abonnements sera modifié : le tarif mensuel des places passera de 20 à 25 €. En contrepartie, les abonnés bénéficieront d'une place dédiée et n'auront plus le risque de faire face à un parking complet.

strate démographique. L'enveloppe des subventions aux associations a été maintenue à un même niveau.

Les ratios de structure sont tous au « vert », à savoir inférieurs aux seuils à ne pas dépasser. Le plus notable est le ratio d'endettement qui de 1,72 en 2000 est aujourd'hui à 0,76 (seuil critique à 1,21), soit un endettement de 787 € par habitant contre 1 676 € en 2000.

Cependant, la baisse des produits de fonctionnement, induit une baisse de la capacité d'investissement. Néanmoins, l'investissement (travaux et équipements) a progressé de 1 281 K€ en 2012 à 1 653 K€ en 2016. Parallèlement les subventions accordées par nos financeurs (Etat, Région, Département...) sont passées de 323 K€ en 2012 à 499 K€ en 2016.

Photovoltaïque

Un programme d'installations de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux a été lancé en début d'année. Un premier chantier a été réalisé sur le toit des garages des services techniques au foirail, d'autres suivront. Des études sont en cours sur le gymnase et la salle polyvalente.



Les dernières décisions importantes du Conseil municipal

- Cession du bâtiment Valsmaille (immeuble désaffecté à côté de la bibliothèque) à la Chambre d'Agriculture de Lozère : cet établissement public consulaire va effectuer d'importants travaux pour y installer son antenne langonnaise, ainsi qu'un pôle de formation de l'EPLFPA.
- Adoption de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : programmation sur cinq ans des travaux pour rendre conforme l'accès aux bâtiments communaux des personnes handicapées.
- Adhésion de la commune au Syndicat Mixte Lozère Numérique qui aura compétence pour le très haut débit : cet engagement permettra la connexion prochaine de

Langogne au réseau de fibre optique impulsé par le Conseil Départemental.

- Aide communale à la réhabilitation des façades et des vitrines : le périmètre donnant droit à ces aides a été étendu le long de la RN88 depuis l'intersection avec le chemin des Lombards jusqu'au Pont d'Allier.
- La séance du jeudi 26 octobre dernier a notamment été l'occasion d'installer une nouvelle conseillère municipale, Nathalie MALLINJOURD, suite à la démission de son mandat de Pierre FABRE.

Les comptes rendus complets sont accessibles en ligne dans la rubrique « délibérations » moins de huit jours après la séance sur le site de la commune : www.ccha-langogne.com/commune/langogne



Locaux Resto du Cœur

Derniers travaux réalisés

- Les restos du cœur : le local a été agrandi pour permettre aux bénévoles d'assurer le meilleur accueil possible et augmenter leur capacité de stockage.

- Prévention du risque inondation : chaque année la commune engage des travaux d'entretien des bords de berges. Cet automne encore, sur l'Allier et le Langouyrou, deux

chantiers importants ont été réalisés. En plus de ces travaux qui doivent être renouvelés régulièrement, deux atterrissements ont pu être traités, un vers la confluence, l'autre en amont du pont neuf. Ce type d'interventions sur le lit des deux cours d'eau sera renouvelé.

- Gymnase : menuiseries extérieures et déstratificateurs
- Salle Polyvalente : vitrification du sol.



Atterrissement Pont Neuf



Zéro-Phyto

Avec l'aide du cabinet FREDON Auvergne choisi pour nous accompagner dans la démarche « zéro phyto », les services techniques ont dû s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales. 2017 est une année charnière : c'est pour cela que, malgré les efforts déployés pour garder la ville propre, les Langonnais ont vu ici et là des plantes indésirables envahir les rues et les espaces urbains. Du personnel saisonnier est venu pourtant renforcer l'équipe technique pour essayer autant que possible d'y pallier. Le cimetière a fait l'objet d'une attention

particulière, à l'approche de Toussaint. Tout n'a pas été parfait mais dès 2018, du matériel « de désherbage alternatif » sera opérationnel, les équipes seront formées à une gestion différenciée des lieux publics.

Mais, il faudra par exemple accepter de voir pousser la végétation spontanée, fleurir certains lieux avec des fleurs des champs que nous appelons à tort « mauvaises herbes ». Cette idée mûrie, des espaces sauvages maîtrisés verront le jour avec un seul but : rendre notre environnement plus sain et l'eau de meilleure qualité. Pour cela, l'action de la commune ne sera pas suffisante et c'est pourquoi la loi Labbé a prévu d'étendre aux particuliers dès 2019 les obligations réglementaires qui s'imposent déjà aux collectivités.

CCAS

Le repas du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu le dimanche 7 janvier 2018 à la salle polyvalente. Bénéficiaires : personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale.

Les colis de Noël Ville seront distribués par les membres du CCAS mi-décembre 2017. Bénéficiaires : personnes de plus de 80 ans inscrites sur la liste électorale.

Les personnes correspondant à ces critères pour le repas ou le colis qui n'auraient pas reçu le courrier d'inscription début décembre pour les premières et mi-novembre pour les autres sont priées de se faire connaître en Mairie.

Les colis de Noël Hôpital seront distribués aux résidents mi-janvier.

Permis de conduire et carte grise 100 % dématérialisés

Depuis le 1^{er} novembre, l'État a définitivement fermé les guichets carte grise et permis de conduire dans toutes les préfectures. Dès lors, les mairies ne pourront plus intervenir en la matière et le public doit désormais effectuer ses démarches en ligne :

- pour la carte grise : un changement d'adresse, une déclaration de cession d'un véhicule ou une demande de certificat d'immatriculation devra se faire sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- pour le permis de conduire : toute demande (vol, détérioration, expiration de la durée administrative de

votre permis de conduire, prorogation poids lourd, changement d'état civil, extension du permis de conduire, premier permis de conduire) pourra se faire sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Les personnes ne possédant pas d'ordinateur ou de connexion internet, peuvent se rendre à la maison de services au public (1 quai du Langouyrou) ou à la préfecture qui mettent à disposition des postes informatiques. Par ailleurs, certains professionnels (garages, auto-écoles...) proposent une prestation pour vous accompagner dans vos démarches.

Du (re)nouveau à la Filature des Calquières



Travaux de restauration des machines de la Filature : ce patrimoine industriel communal étant classé au titre des monuments historiques, ces travaux sont soumis à l'autorisation du Conservateur régional des monuments historiques et sont suivis par les services de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Lozère. Dès lors, l'opération est également soutenue par l'État et le Conseil départemental : les 89 465 € du marché sont financés à 50 % par la DRAC (Direction régionale des

affaires culturelles) et à 30 % par le Département, ce qui correspond au maximum possible de subventions (80%).

La commune, propriétaire des machines, finance le solde de ce marché qui a été attribué à M. Klaus LORENZ, restaurateur d'œuvres d'art habilité Musées de France.

Du nouveau aussi à l'association en charge de la gestion du musée : sous l'impulsion de la nouvelle présidente, Anne-Marie Lyon, de nouvelles actions ont été entreprises, un règlement intérieur et de nouveaux statuts ont été adoptés le 9 novembre dernier (ils n'avaient pas été actualisés depuis leur premier dépôt en 1992). Surtout, la Filature est désormais habilitée à recevoir des dons déductibles des impôts à hauteur de 66 % de leur montant (dans la limite de 20 % du revenu imposable ; si vous voulez bénéficier de cet avantage fiscal en 2018, il faut effectuer un don avant le 31 décembre 2017).

Enfin une nouvelle convention sera signée entre la commune et l'association, elle prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

LAC48.COOP, la société au service du développement de notre territoire

La structure qui portera le portail internet du bassin de vie sera une SCIC-SA(1) et s'appellera lac48.coop.

Les travaux d'écriture des statuts de LAC48.COOP s'achèvent. Le groupe de travail en charge de ce délicat exercice va rendre sa copie dans le courant du mois de décembre. C'est un travail qui a demandé rigueur, précision et anticipation. En effet, les statuts d'une société précisent son périmètre d'action, ses ambitions et définissent ses règles de fonctionnement.

C'est une opération longue car lac48.coop sera la première SCIC de développement territorial de France. Déjà des collectifs d'autres territoires souhaitent s'inspirer de nos travaux !

Extrait du préambule des statuts :

« L'avantage de ce type de société, par rapport à la forme associative, est d'associer tous les acteurs concernés, publics et privés. La SCIC est une société commerciale à but non lucratif. De par sa forme coopérative, un homme - une voix, elle garantit l'intégrité territoriale des actions et des investissements réalisés. La SCIC est alors apparue comme une formidable opportunité pour rendre l'impossible possible. »

La suite sur la page Facebook : lac48.coop

(1) Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Anonyme.



Sono Ville

En relation avec l'association des commerçants E. Langogne, la commune de Langogne a décidé de renouveler le matériel de sonorisation de la ville. Une première tranche de travaux, au printemps 2018, permettra de sonoriser le centre-ville - Bd des Capucins, Bd Notre Dame, Place de la Halle, Bd de Gaulle, Avenue Conturie (jusqu'au 20) et Avenue Foch (jusqu'au 25) -. Une charte de bonne utilisation sera rédigée en concertation avec l'Office de Tourisme et les commerçants.

Associations

Les dossiers de subventions pour les associations sont disponibles en Mairie et sur le site de la Commune (www.langogne.com). Ils doivent être retournés, en Mairie, au plus tard le 31 janvier 2018.

Attention les dossiers incomplets et ceux retournés après le 31 janvier ne seront pas étudiés par la commission.